



WEEKLY NOTE

NOTE DE CONJOCTURE

**Nomination des membres du
comité de gestion de l'Université
de Goma par l'AFC/M23**

ANNÉE 2026

Première semaine
Juin 2026

Nomination des membres du comité de gestion de l'Université de Goma par l'AFC/M23

1. Introduction

Depuis l'occupation des villes de Goma et Bukavu par l'AFC/M23, celle-ci semblait s'intéresser aux secteurs de la sécurité et de la finance. Les premières décisions prises en termes de gouvernance visaient la restructuration des organes de sécurité et de la finance publique, notamment par la nomination des membres fidèles au mouvement. Peu à peu, d'autres domaines comme la santé, le service du cadastre, les entreprises publiques et paraétatiques ont été touchés.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, il y avait encore, aux yeux des observateurs, une sorte d'accord informel entre l'AFC/M23 et le Gouvernement de Kinshasa. Par rapport à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST), par exemple, même si l'organisation des examens d'État de juin 2025 avait été un véritable fiasco logistique à cause de la fermeture de l'aéroport de Goma, ni le gouvernement ni l'autorité de l'AFC/M23 ne voulait endosser la responsabilité de faire rater aux élèves de la partie occupée du Nord Kivu leur session d'examens. Il en est ressorti que les deux parties avaient pu appuyer, sous le motif humanitaire, le processus entier des examens d'État.

Au niveau du ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI), les mandataires nommés par Kinshasa continuaient à prester même à distance et l'Autorité de l'AFC/M23 pouvaient interférer de manière plus ou moins réservée sur la gestion des universités. Cela a permis la continuité des activités académiques dans les zones sous occupation de l'AFC/M23 notamment la clôture en beauté de l'année académique 2024-2025.

Cependant, depuis la date du 30 mai 2026, cette réserve de l'AFC/M23 par rapport au secteur de l'éducation s'est effilochée. En effet, en cette date-là, le monde académique dans les zones sous contrôle de l'AFC/M23, en général, et l'Université de Goma (UNIGOM) en particulier, ont appris, à travers les réseaux sociaux, la nomination des nouveaux membres du comité de Gestion (COGE) à l'UNIGOM par l'AFC/M23, en conséquence de l'absence prolongée de la plupart des membres de l'ancien COGE dont le recteur lui-même, le Professeur Muhindo Mughanda. Celui-ci a, d'ailleurs, été par la même occasion révoqué et remplacé par le Professeur Kakoma Sikatolo Zambeze.

En nommant ses propres mandataires, l'AFC/M23 brise cet accord informel sus-évoqué. Par ailleurs, sa décision fait craindre aux académiciens et au monde scientifique au plus large, la perte de leur liberté scientifique et des possibles conséquences qui toucheraient principalement les étudiants et le personnel de l'université. Dans cette note, nous revenons sur quelques conséquences de la décision de l'AFC/M23 et la portée de cette décision de manière générale.

2. Conséquences possibles

Voici en résumé des risques que courent l'Université de Goma, son personnel et ses étudiants.

2.1. Conséquences pour les étudiants

a) Diplômes potentiellement contestés

Les premières et les plus grandes victimes seront probablement les étudiants de l'UNIGOM. Les étudiants en fin de cycle feront face soit au refus d'homologation des diplômes par Kinshasa ou recevront des diplômés signés par les membres du COGE nommés par l'Autorité de l'AFC/M23. Partant, la validité juridique de ces diplômes peut être contestée. D'ailleurs, il n'est pas pensable que dans son contexte actuel, l'UNIGOM commande avec succès des diplômes au profit de ses lauréats. Dès lors, ceux de ces étudiants éligibles aux bourses internationales devraient voir leur projet tomber à l'eau. De même, la majorité d'étudiants qui traditionnellement cherche un travail après avoir fini leur formation universitaire pourrait éprouver des difficultés sur le marché du travail étant donné que leurs diplômes ne sont pas réguliers.

Il est toutefois possible que l'autorité universitaire fasse valoir des attestations tenant lieu de diplômes et reverser ce dossier dans le paquet faisant objet des négociations entre l'AFC/M23 et le Gouvernement à Montreuil, en Suisse. Mais bien avant que ce cadre ne soit saisi et offre des bons résultats, les victimes pourraient se compter par centaines. Qui sait !

b) Risque de décrochage

En plus des doutes sur l'obtention des diplômes valides et les perturbations administratives possibles entre l'UNIGOM et le ministère, il ne faut pas écarter la possibilité pour les jeunes étudiants de décrocher. De toute manière, comme quiconque à l'UNIGOM, cette auto-invitation de l'AFC/M23 dans la gouvernance de l'UNIGOM est un choc. Ce choc est susceptible de produire des effets psychologiques déstabilisants dans le chef des étudiants. La difficulté de financer leur scolarité, pour les uns, et l'impossibilité de faire face à l'incertitude, pour les autres, sont des facteurs valables pour abandonner ou suspendre leur formation.

Il n'est pas exclu qu'en pareil cas, les jeunes tombent dans la dépression et, peut-être aussi, dans la dépravation. Et la dépravation des jeunes est à craindre parce qu'elle est susceptible de conduire, tôt ou tard, à l'irrationnel, à la subversion.

2.2. Conséquence pour le personnel

Le personnel pourra certainement payer un lourd tribut. En effet, l'autre victime immédiate de cette décision de l'AFC/M23 est le personnel de l'université de Goma. Il est connu que les salaires des enseignants sont jusqu'aujourd'hui supportés par le gouvernement national. Ainsi, les membres du personnel académique, scientifique, administratif et ouvrier qui sont dans la zone sous AFC/23 continuent d'être payés par Kinshasa. Mais après avoir diminué une grande partie de la participation du Nord-Kivu et du Sud Kivu aux recettes nationales, la parade de l'autorité de l'AFC/M23 à l'UNIGOM risque de coûter lourdement aux membres du personnel.

Bien que Kinshasa semble vouloir continuer à garantir les salaires des agents comme indiqué dans le communiqué de Madame la ministre de l'ESURSI en réponse à l'acte posé par le M23,

les membres du personnel peuvent déjà oublier les démarches en vue des promotions ou des mécanisations de certains d'entre eux. Ces opérations relèvent du Ministère et ses services techniques, et il n'est pas envisageable que ce soit le nouveau recteur qui s'y engage, hélas. La réaction de l'ESURSI entrevoit aussi des sanctions contre les membres du personnel qui se sont fait nommer par l'AFC/M23. On peut déjà entrevoir les coupes des primes institutionnels et salaires de base à leur encontre. Mais la répercussion de cette décision sur les nombreux agents qui ne comptent que sur les maigres primes locales qui sont du ressort de la gestion locale de l'université se pose. Si l'AFC/M23 entre dans une logique d'extraction au sein de l'UNIGOM, les conditions de travail et le traitement du personnel pourraient en pâtir.

2.3. Conséquence pour l'Université

Suite aux difficultés potentielles de collaboration entre l'UNIGOM et le ministère ayant l'enseignement supérieur et universitaire (ESURSI) dans sa charge, l'UNIGOM risque un isolement institutionnel. Cela pourrait se manifester à travers le manque d'échanges entre l'UNIGOM et les autres universités. Les partenaires internationaux de l'UNIGOM vont suspendre leurs partenariats en attendant un retour à l'ordre institutionnel reconnu. En termes de conséquences, les étudiants boursiers qui poursuivent différentes spécialisations grâce à ces programmes risquent d'en payer le prix. Les enseignants de qualité qui pilotent différents projets de recherche pourraient aussi soit suspendre leurs travaux, soit quitter carrément l'UNIGOM en faveur d'autres universités concurrentes. L'UNIGOM qui se comptait progressivement parmi les établissements, fleurons de l'enseignement supérieur en RDC, pourrait subir un coup de massue et dépérir.

Au cas où d'autres institutions publiques, comme l'UOB, l'ISP et l'ISDR à Bukavu, ou les ISC de Goma et de Bukavu étaient aussi touchées, il y a de quoi craindre que cette cascade fragilise les institutions étatiques sur le moyen et long terme en termes d'attractivité, de compétitivité et de prestige international.

3. Conclusion

Le gouvernement de Kinshasa a déjà annoncé que les décisions prises par les rebelles étaient nulles et sans valeur juridique. Le gouvernement s'était attaqué principalement à la question bouillante du foncier où les rebelles octroient des titres fonciers. Cependant, l'élargissement du pouvoir de l'AFC/M23 sur d'autres domaines qui continuent à dépendre de Kinshasa est donc un acte de défiance.

L'élite politique de l'AFC/M23 dit à qui veut l'entendre que l'AFC/M23 est là pour rester. La nomination des membres du COGE à l'UNIGOM rentre dans une logique d'affirmation de l'autorité publique dans les zones sous son contrôle. Cependant, leur immixtion dans les domaines où Kinshasa maintient la reconnaissance internationale pourrait diversement affecter la population. Et, comme toujours la population déjà meurtrie par la guerre, reste encore la plus grande victime.